

## Compte-rendu de la séance du 10 août 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 10 août à 18h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation et la présidence de Monsieur BERRARD Philippe, Maire.

**Etaient présent-e-s** Mesdames Claire CHASTAN, Patricia VIOLET, Frédérique LECOINTE et Samira BERMOND, Messieurs Pascal KEINBORG et Philippe PATRY.

**Etaient absent-e-s excusé-e-s** : Madame Pauline RICHON qui avait donné procuration à Madame Samira BERMOND, Monsieur Christian Delebarre qui avait donné procuration à Madame Claire CHASTAN, Messieurs David BERNARD et Timothée GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : Madame Claire CHASTAN

### **Ajout de points à l'ordre du jour**

Monsieur le Maire propose que soient ajoutés à l'ordre du jour les points suivants :

- Acceptation de la participation de Jours de Fête à l'achat de tonnelles
- Congé maternité d'un agent : paiement des indemnités journalières

Sa proposition est acceptée à l'unanimité

### **Approbation du compte-rendu de la séance du 3 juillet 2023**

Le compte-rendu de la séance du 3 juillet est approuvé à l'unanimité

### **Tarifs du service d'accueil périscolaire et de la cantine scolaire**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de reporter la mise en place de la mesure gouvernementale pour la cantine à 1€ décidée au Conseil Municipal du 5 juin 2023. Il propose de revenir à la grille des tarifs de 2021, exception faite du prix du repas pour les enfants de l'école de Vesc qui passe à 4.50€.

Sur une proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

FIXE les tarifs de la cantine et du service d'accueil périscolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 comme suit :

Pour les enfants de l'école de MONTJOUX :

Quotient familial	MATIN	MIDI	SOIR
Inférieur à 500 €	0.80 €	3.40 €	1.00 €
De 501 € à 1200 €	1.00 €	3.70 €	1.70 €
Supérieur à 1201 €	1.20 €	4.00 €	2.40 €

Pour les enfants de l'école de VESC

Prix du repas : 4.50 €

Pour les adultes de l'école de MONTJOUX

Prix du repas : 5.50 €

Pour les adultes de l'école de VESC

Prix du repas : **6.50 €**

### **Règlement intérieur de la cantine scolaire et du service d'accueil périscolaire**

Suite au report de la mise en place de la mesure gouvernementale pour la cantine à 1€, ainsi que de la plateforme de réservation et paiement en ligne des repas, il convient de modifier à nouveau le règlement intérieur du service d'accueil périscolaire et de la cantine.

Sur une proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte le règlement intérieur du service d'accueil périscolaire et de la cantine tel qu'annexé à la présente délibération à compter du 10 août 2023

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision

### **Création d'un emploi dans le cadre d'un contrat aidé (CUI-CAE)**

M. Le Maire, rappelle qu'en application de l'article L. 5134-20 du code du travail, le Contrat Unique d'Insertion est un contrat qui se décline dans le secteur non marchand sous la forme d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi.

Il explique que suite à la répartition des élèves au sein du RPI Montjoux-Roche St Secret pour l'année scolaire 2023-2024, des élèves de Grande section de maternelle seront scolarisés à l'école de Roche St Secret. Il est nécessaire que ces élèves bénéficient sur leurs journées de classe de la présence d'une personne faisant office d'ATSEM.

Monsieur le Maire propose que cette mission fasse l'objet d'un emploi dans le cadre d'un contrat aidé (CUI-CAE).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE de créer un emploi pour une personne effectuant les missions d'assistant scolaire dans le cadre d'un contrat aidé CUI-CAE à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 pour une durée de 9 mois.

FIXE le nombre d'heures hebdomadaires de travail à 26 heures

DIT QUE La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2023.

### **Réhabilitation logement de l'école : autorisation de mandat**

Monsieur le Maire rappelle les travaux de réhabilitation du logement de l'école terminés en novembre 2021.

Il explique que la menuiserie Desgranges titulaire du lot Menuiserie du marché a fait parvenir très tardivement deux factures à payer, d'un montant de 3 482.52€ et 9 361.22€, soit 12 843.74€ au total.

Il convient de l'autoriser à mandater le paiement de ces deux factures sans application de pénalités de retard.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

AUTORISE le Maire à mandater le paiement des factures de la menuiserie DESGRANGES pour un montant total de 12 843.74€ sans application de pénalités de retard

### **Achat de tonnelles : participation de l'Association Jours de Fête**

Monsieur le Maire explique que l'Association Jours de Fête souhaite participer à l'achat des tonnelles acquises récemment par la Mairie afin de pouvoir utiliser le matériel également.

Cette participation s'élève à 1700€.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

ACCEPTTE la participation de l'Association Jours de Fêtes à l'achat de tonnelles pour un montant de 1700 €

### **Information et questions diverses**

Levée de la séance à 21h30.